

Verviers, le 18 décembre 2017

Intervention du MR au Conseil Communal du 18 décembre 2017Point 8 intercommunales Publifin AG par Maxime Degey

Madame la Bourgmestre,

Deux éléments nouveaux ont eu lieu dans le débat concernant le futur de la SA Nethys :

Tout d'abord, votre interview dans le journal l'Echo qui a fait beaucoup réagir. J'aimerais savoir en quelle qualité vous êtes intervenue dans le débat ? Devons-nous lire la position d'une représentante du parti socialiste ? D'une administratrice de Nethys ou de la représentante des verviétois ?

De cette première question découle la deuxième, on pourrait comprendre dans votre interview que vous remettez en cause les conclusions de la commission d'enquête Publifin notamment sur la place de Stéphane Moreau au sein du groupe. Lorsque vous déclarez que le départ de Stéphane Moreau est « un non-sens » que voulez-vous dire exactement ?

Je partage cependant vos inquiétudes sur l'avenir du groupe et surtout les emplois concernés.

Deuxième élément, les débats au Parlement Wallon sur le futur du groupe Vers l'Avenir au sein de Nethys. Ce n'est un secret pour personne, le groupe Vers l'Avenir connaît des problèmes économiques importants et plusieurs questions se posent pour le futur, plusieurs parlementaires ont d'ailleurs demandé qu'on étudie la possibilité de sortir le groupe de presse du giron Nethys. Cette demande entraîne évidemment de lourdes conséquences avec éventuellement un rachat par le groupe Rossel ce qui voudrait dire à terme la création d'un oligopole en Wallonie.

La question se pose donc sur trois faisceaux :

- la situation économique pose question.
- la légitime interrogation d'indépendance suite notamment à la lettre ouverture de travailleurs du groupe.
- La nécessité de soutenir la presse et son pluralisme.

Quelle est votre position dans ce débat et le message que vous allez porter au sein du CA de Publifin ?

Point 10 – Remplacement au CPAS par Freddy Breuwer

Même si le point ne concerne pas la majorité, son intitulé nous amène à évoquer la situation difficile et inédite, c'est un euphémisme, que connaît l'institution en termes de relations interpersonnelles et singulièrement entre l'autorité politique et les membres du comité de direction.

Il est inutile d'exposer ici les éléments du rapport à charge de la présidente dont vous avez connaissance.

Permettez-moi tout de même de vous rappeler, Mme la Bourgmestre que je vous ai interpellé à plusieurs reprises sur la question, notamment lors de la réunion de concertation ville-cpas au mois de mai et encore dernièrement lors du précédent Conseil communal en vous invitant comme la loi le prévoit à vous impliquer en tant qu'autorité de tutelle du CPAS au vu des enjeux sociétaux et politiques qu'il incarne mais plus encore en guise de soutien au personnel en souffrance.

Vous n'en avez rien fait alors qu'un geste fort s'imposait que votre présence au dernier Conseil de l'Action sociale le 29 novembre nous aurait permis de poser ensemble.

Or le CPAS est actuellement confronté à l'élaboration de son budget 2018, à des tensions en MRS, même si comme je l'espère elles sont en voie d'apaisement.

Or la plainte à l'origine du rapport risque bien de cheminer faute de réponse satisfaisante dans le délai imparti et le problème de fond à l'origine de cette même plainte sera certainement tranché dans le sens du plaignant par l'autorité subsidiaire.

Quant au dossier de la cité administrative qui le concerne aussi, il chemine à la ville sans pour autant qu'il recueille l'adhésion pleine et entière du Conseil de l'Action sociale, faute d'éléments concrets et rassurants sur le plan financier notamment.

Il est essentiel que les relations entre la direction, entendez l'ensemble des cadres de la maison, soient saines et il est tout aussi essentiel que l'autorité politique, en l'occurrence la présidence, reste crédible à leur égard comme à l'égard de ses pairs.

Le sujet est sensible mais demande la clarté sur vos intentions en tant que tutelle mais aussi en tant que cheffe de la majorité alors que nous apprenons que votre partenaire tient des réunions de crise dans les locaux du CPAS.

Le pouvoir a horreur du vide.

Point 14- Politique des grandes Villes par Maxime Degey

Le MR décide de s'abstenir sur ce point puisqu'il s'agit d'un point technique, nous sommes déjà revenus plusieurs fois sur certains choix de la majorité et nous aurons l'occasion d'y revenir demain.

Points 20 et 21 – Gestion locative par Freddy Breuwer et Maxime Degey

Les dossiers qui sont présentés au Conseil ont déjà fait l'objet de développements médiatiques mais leur examen lors de ce conseil nécessite quelques éclairages supplémentaires.

Ils portent sur la forme comme sur le fond.

Notamment au point 21, dans le cas de votre accord avec l'enseigne H&M sa :

- pouvez-vous nous indiquer quand vous les avez rencontrés ?
- qui représentait le Collège ?
- quels ont été les éléments précis mis sur la table par H&M ?
- quelle était sa demande initiale ?
- quelle a été votre contre-proposition ?

Quelles sont les garanties obtenues de maintien de l'enseigne dans l'hyper centre dans un terme raisonnable par rapport à l'investissement de 300.000 euros consenti par la ville ?

L'accord sur le loyer fait référence au chiffre d'affaires ?

L'échevin des affaires économiques a fait état d'un loyer de 120.000 euros par an, soit une perte de 210.000 euros pour les caisses communales.

Pouvons-nous dès lors considérer que ces 120.000 euros représentent 5 % du chiffre d'affaires et que par conséquent celui-ci s'élève actuellement à 2.400.000 euros ?

Pouvons-nous acter ce montant au PV ? Comment vérifieriez-vous son évolution ?

Si celle-ci devait être négative, notamment en raison de chantiers futurs affectant l'activité commerciale dans l'hyper centre, adapteriez-vous d'office le loyer ou pouvons-nous considérer que les 120.000 euros constituent un seuil en dessous duquel vous ne descendrez pas ?

Par ailleurs lors de vos négociations avez-vous évoqué la vision stratégique et les intentions de la société multinationale de s'adapter à l'e-commerce et de réduire ses points de vente ? Verviers est-il concerné ?

Si l'enseigne rejoint comme ce fut envisagé 'in illo tempore' le futur centre commercial que prévoyez-vous comme solution de rechange ?

Concernant WE au point 20 si la réduction de loyers semble marginale, des travaux sont également prévus ? Dans quels délais comptez-vous les exécuter ?

Cette enseigne rejoindra-t-elle également l'éventuel centre commercial ?

Enfin en acceptant les décisions du Collège votre majorité a-t-elle bien conscience que le déficit d'exploitation des immeubles commerciaux dépassera en 2018 les 500.000 euros de déficit et que ces investissements ne peuvent désormais plus être considérés comme 'rentables et productifs' comme l'exige la tutelle régionale.

Maxime Degey :

Pour ma part, je trouve assez étonnant voir désolant que l'enseigne HM, alors que vous proposez ici une diminution significative de son loyer, montre un désintérêt total pour la vie de notre ville. Je veux en prendre pour exemple, sa décision hier de rester porte close alors que les commerçants du centre tentent de se serrer les coudes comme ils peuvent. Ma question est donc simple, ne pourrions-nous pas reporter ce point et conditionner nos aides à différents facteurs :

- Ouvertures les dimanches
- réinvestissement d'une partie de l'économie dans des activités locales
- garantie du niveau d'emplois au sein du magasin

...

Mes propositions ne sont pas exhaustives et ont pour but de donner à un enseigne telle que HM son vrai rôle de locomotive.

Points 35 – Indemnisation en cas de chantier par Freddy Breuwer

Je remercie l'échevin Ben Achour d'avoir tenu son engagement, suite à mon interpellation du 27 novembre dernier.

Mais il est impossible d'être satisfait tant la proposition du Collège est minimaliste et a quelque peu des allures d'aumône pour le commerçant dont le chiffre d'affaires est réduit de 40 % comme dans le cas de la rue de Heusy ou à Petit Rechain.

Que représentent en effet les 500 à 1.500 euros que vous proposez ?

Comment ce montant a-t-il été fixé ? Quel raisonnement avez-vous appliqué ?

Quelles informations sur la situation des commerces concernés sous -tendent une telle proposition ?

Etes-vous partis des besoins et notamment des charges fixes ?

Quid en cas de non-respect des délais initiaux ?

La proposition s'adresse-t-elle aussi aux professions libérales et autres prestataires de services ?

Par ailleurs combien de bénéficiaires avez-vous recensé pour 2017 ?

Pouvons-nous obtenir la liste de ceux-ci ?

NB : avec 50.000 euros au budget et 1.500 euros maximum cela fait plus de 30 commerçants ?

Enfin, pourquoi n'inscrivez-vous que 30.000 euros en 2018 ? A quels chantiers précis et à quels commerces correspond ce montant ?

C'est 'a priori' la confirmation d'un effort minimum et d'une approche minimaliste alors que certaines enseignes se voient accordés de très larges concessions par la ville comme examiné aux points 20 et 21 de l'OJ.

Interpellations MR :

Mesures concrètes d'ordre général en faveur des commerçants verviétois

La réduction de charges consenties à telle ou telle enseigne locataire de la commune fait et fera certainement encore débat pour plusieurs raisons.

Parmi ces raisons figure le caractère inéquitable des décisions du Collège communal sous le fallacieux prétexte de régulation des loyers et de la loi de l'offre et la demande.

En effet quelles que soient les raisons qui conduisent la Ville à faire des concessions à quelques enseignes emblématiques de l'hyper centre, il ne peut échapper au Conseil que c'est l'ensemble des commerçants qui sont confrontés à des charges difficiles à supporter dans le contexte actuel de paupérisation et d'incertitude.

Le Conseil ne peut que constater que les moyens accordés au commerce et aux commerçants ne sont pas à la hauteur de la situation.

La présente interpellation vise à proposer des mesures générales bénéficiant à l'ensemble du commerce local.

L'adoption de dispositions applicables à tous, notamment sur le plan fiscal, s'impose.

Voici les pistes que nous proposons au Conseil et que nous invitons le Collège à suivre :

- La suppression ou la rétrocession des taxes comme celles sur les enseignes
- La compensation du précompte immobilier à hauteur des 60 % qui tombent dans les caisses communales
- Mais aussi la révision des revenus cadastraux en tenant compte de la baisse d'activité et de l'environnement des commerces.

En dehors du champ fiscal, d'autres pistes doivent être rapidement explorées .

Quand disposerons-nous enfin des 2 ème et 3 ème phases du schéma de développement commercial ?

Quand disposerons-nous d'une nouvelle convention de partenariat avec le promoteur du centre commercial ?

Nous voudrions un engagement du Conseil et du Collège dans ce sens .

C'est l'heure des bonnes résolutions !

F.Breuer

Politique volontariste en matière de pensions au bénéfice de tous les agents communaux et CPAS

Depuis plusieurs années, le financement des pensions des agents communaux et CPAS est une préoccupation souvent évoquée. A titre personnel je traitais déjà du sujet au début des années 90 et certaines dispositions avaient fort heureusement été prises.

En bientôt 30 ans les choses ont évolué, notamment la structure du personnel , et les questions relatives au financement des pensions se doublent de celles relatives au traitement inéquitable entre agents statutaires et contractuels.

L'examen des annexes du budget communal 2018 nous confirme qu'il y a 188 statutaires pour 383 contractuels. Au CPAS le pourcentage de statutaires est inférieur et donc supérieur pour les contractuels.

L'interpellation vise à connaître les décisions ou à défaut les intentions du Collège en la matière et à établir les recommandations du Conseil en vue de garantir une pension décente et équitable à tous les agents sans exception.

La réponse doit porter sur le financement et les provisions à constituer pour assurer les cotisations à l'ONSSAPL. Le même projet de budget communal prévoit une cotisation de quelque 1. 300.000 euros en 2018 contre quelque 900.000 euros au compte 2016.

La réponse doit aussi porter sur la mise en œuvre d'un 2^{ème} pilier de pensions largement doté et commun à la Ville et au CPAS. Le choix du véhicule financier doit se faire en toute transparence et avec la plus grande rigueur.

Pouvez-vous prendre l'engagement de l'instaurer dès 2018 ?

Puis-je vous suggérer de réserver un montant significatif en provisions. Le solde budgétaire le permet et il serait incompréhensible que vous ne saisissiez pas cette opportunité pour prendre cette question 'à bras le corps' et donner un signal positif à l'ensemble du personnel.

F.Breuer

INTERPELLATION : avenir de la Fontaine secrète

Monsieur l'Echevin,

Il y a une quinzaine d'années, des personnes de bonne volonté de notre ville ont unis leurs efforts pour offrir à la Ville de Verviers un monument qui allait embellir sa place principale.

Les services clubs, notamment Soroptimist et Rotary, se sont démenés pour obtenir des subsides et ont reçu 300 000 euros (12 millions de FB à l'époque) de la part de la Province de Liège.

Ils ont eu, en outre, l'idée de lancer un appel public et des centaines de citoyens ont acheté un pavé pour compléter les travaux. Il y avait plus de 1000 pavés à 25 euros, quelques autres à 375 voir 700 euros, ce qui représentait tout de même au total plus de 30 000 euros.

A ces deux sommes s'ajoute toute l'aide technique apportée par la Ville elle-même (via l'asbl Fontaines 2000) mais aussi par la SWDE, par des bureaux d'architecte... Si on devait comptabiliser les sommes que représente toute cette aide technique, on arriverait à des montants imposants. Donc, le coût financier de cette fontaine secrète n'est pas rien, sans compter les heures de travail bénévole de toutes les parties prenantes.

Et maintenant, la majorité fait fi de tous ces efforts, elle décide de démolir la Fontaine secrète, de placer les pavés « ailleurs » sans indiquer de lieu précis. C'est, comme on dit, « jeter gras ». C'est mépriser les efforts des services clubs, les dons des personnes parfois modestes dont le nom figure sur ces pavés.

Alors que de nombreuses villes ont suivi l'exemple, ont placé ce type de fontaine et l'entretiennent très bien, à Verviers, non contents de ne pas l'avoir entretenue correctement, la majorité en place décide de la démolir.

Le groupe MR voudrait que la Ville change son fusil d'épaule et s'engage à rénover la fontaine pour respecter le travail et les efforts faits par nos concitoyens il n'y a pas si longtemps que ça.

Nous vous proposons donc le projet de délibération suivant :

«La Ville de Verviers, dans le cadre des travaux de rénovation de la Place Verte, s'engage à rénover et à remettre en état la Fontaine secrète et en faire un des éléments décoratifs majeurs du centre-ville, respectant en cela les souhaits et les efforts de ses citoyens ».

Par Marie-Christine Pironnet

18 décembre 2017

- Pension -

Comme de nombreuses Villes et Communes, le Collège nourrit de nombreuses inquiétudes en matière de pension des agents locaux, et ce pour deux raisons.

Premièrement, car le système actuel atteint ses limites et n'est, selon toutes les informations que nous recevons, plus viable à terme malgré l'évolution des cotisations de responsabilisation que nous payons chaque année.

Article	Libelle	Engagement 2014	Engagement 2015	Engagement 2016	Budget final 2017	Budget Elaboration 2018
13110/113-21	Cotisations patronales à la CRPC pour le personnel	776.038,62 €	743.686,27 €	1.213.930,39 €	1.257.273,43 €	1.369.786,00 €
Évolution en €			-32.352,35 €	470.244,12 €	43.343,04 €	112.512,57 €
Évolution en %			-4,17	63,23	3,57	8,95

Ce 15 décembre la Ministre des Pouvoirs locaux a annoncé que pour préserver l'équilibre du fonds des pensions, les communes devront payer leur cotisation de responsabilisation l'année relative à celle-ci et non plus l'année suivante. Pour cela, un phasage est mis en place, ce qui aura un impact conséquent sur notre trésorerie. Ainsi, entre 2019 et 2023, nous devons nous acquitter de 130% à 105% de la cotisation de responsabilisation.

Pour rappel, en 2011 une réforme du financement des pensions avait déjà été exigée aux pouvoirs locaux. Le Ministre des Pensions nous annonce une nouvelle réforme pour la fin de cette année qui devrait avoir un impact conséquent sur les finances communales.

Dans un contexte particulièrement instable pour les pouvoirs locaux quant aux perspectives d'obligation de supporter une part plus importante des pensions de leur personnel, il est indispensable pour la Ville de Verviers de maintenir une évolution rigoureuse et maîtrisée de ses dépenses et particulièrement celles liées au personnel. Ce que nous faisons dans le cadre du budget 2018, nous le verrons demain.

Notre deuxième et principale source d'inquiétude se porte évidemment sur les agents. À l'heure actuelle, une distinction importante existe entre le personnel statutaire et le personnel contractuel. Vu le péril de la caisse de pension des statutaires, il semble certain que les nominations seront chaque année plus couteuse et donc moins accessible pour la Ville. Nous avons cependant fait le choix cette année de procéder à des nominations, ceci afin de soutenir nos agents.

De plus avec l'introduction de la pension mixte, la nomination ne sera plus aussi attrayante que précédemment pour les agents. Nous savons que les cartes seront rebattues, mais nous ne savons pas de quel jeu nous allons disposer pour décider au mieux.

Le Collège est donc en train d'étudier les possibilités de la création d'un second de pilier de pension pour limiter la distinction entre agent contractuel et statutaire. Néanmoins, l'instabilité des discours des différents niveaux de pouvoir et les informations contradictoires que nous recevons nous empêchent de prendre une décision définitive qui de surcroît à un impact important sur nos finances.

Aujourd'hui, nous sommes certains que la charge des pensions sera plus importante pour les pouvoirs locaux, mais nous sommes toujours dans l'expectative de la réforme dite « Baquelaine ».

Néanmoins, les informations non officielles ne nous rassurent pas. Elle semble que l'intention de l'autorité fédérale est d'introduire une diminution de la cotisation de responsabilisation à titre d'incitant à la mise en place d'un second pilier.

Comme le mentionne l'UVCW : « la mise en place d'un tel mécanisme va opérer un véritable transfert de charges entre les autorités locales qui ont déjà mis en place un second pilier depuis plusieurs années et celles qui n'en ont pas encore eu la possibilité ».

Ce système favoriserait donc particulièrement les Villes et Communes flamandes qui en disposent déjà tout d'un second pilier de pension sur base d'un accord collectif. Les Pouvoirs locaux wallons semblent donc une fois de plus oubliés dans le projet de réforme au profit des Villes et Communes flamandes. Devant tant d'incertitude à la fois technique et politique, le CRAC nous a clairement demandé d'attendre d'avoir un cadre plus précis avant de

décider, j'espère que nous aurons toutes les informations lors de la constitution des MB.

Le Collège communal souhaite une pension juste et décente pour l'ensemble de ces agents et espère que tant la Ministre des Pouvoirs locaux que le Ministre des pensions sont conscients de l'impact de leur décision pour les agents et les finances communales car nous ne voudrions pas devoir choisir entre le service aux citoyens et la pensions de nos agents qui le méritent bien.

**Intervention de la Bourgmestre concernant l'avenir de la « Fontaine Secrète »
Conseil Communal du 18/12/2017.**

Verviers, Ville Conviviale est un dossier qui a été introduit par la précédente majorité pour l'obtention de fonds Européens et la rénovation de la Place Verte en a toujours fait partie.

Non seulement la beauté de la fontaine s'est estompée, mais en plus d'être défectueuse elle constitue également un frein entre les 2 parties de la place Verte à cause des marches, ce qui empêche la tenue d'animations.

C'est également une forte demande des verviétois que la Place Verte devienne plus « verte » !
L'auteur de projet a pour mission de conserver et réimplanter de manière prioritaire les pavés au cœur de la nouvelle place Verte, c'est une réelle volonté du Collège.

Nous souhaitons aussi que la Place soit pourvue d'une fontaine à eau potable car non seulement ça a réellement une vocation sociale, mais c'est également une forte demande du milieu associatif et Verviers est tout de même la Capitale wallonne de l'Eau !